



We Are Nature.Brussels ASBL
Avenue des Cailles 34
1170 BRUXELLES
info@wearenature.brussels

www.wearenature.brussels
Compte TRIODOS :
BE95 5230 8147 8358
N°Ent. 0799.727.386

Communiqué de presse 8 avril 2025

**Proposition Ecolo de moratoire
sur l'urbanisation de certaines friches à haute valeur biologique :
un premier pas qui appelle les suivants**

La proposition de moratoire sur l'urbanisation de 9 friches bruxelloises est un pas dans la bonne direction, qui fait écho à la mobilisation citoyenne. We Are Nature constate cependant que protéger 9 friches ne permettra pas à la Région bruxelloise de rencontrer ses obligations climatiques. Les autres partis bruxellois doivent expliquer comment ils comptent agir pour adapter le territoire bruxellois au réchauffement et à ses impacts croissants. Ils doivent également expliquer comment ils vont financer cette adaptation. We Are Nature a lancé un procès contre la Région bruxelloise, rejoint par 1.334 citoyen.ne.s et l'association Bruxelles Nature. Ensemble, ils demandent un moratoire sur la destruction de tous les sites naturels ou renaturés de plus de 0,5 Hectares, qui sont indispensables pour le futur de Bruxelles. Les audiences auront lieu les 8, 9 et 14 mai 2025 au tribunal de première instance de Bruxelles.

*

Le 4 avril dernier, journal *Le Soir* se faisait l'écho d'une proposition d'ordonnance déposée par le parti Ecolo pour imposer un moratoire sur les projets immobiliers concernant 9 friches régionales, en attendant un nouveau PRAS (plan régional d'affectation du sol).

Le détail de ce texte n'est pas connu. Toutefois, We Are Nature.Brussels considère que cette proposition de moratoire partiel est un premier pas dans la bonne direction, qui en appelle d'autres.

Cette initiative fait manifestement suite à une vaste mobilisation citoyenne longue de plus de 10 années, qui demande un moratoire sur l'urbanisation de l'ensemble des espaces naturels bruxellois.¹ Face à l'inaction des gouvernements successifs, We Are Nature a initié un procès contre la Région de Bruxelles-Capitale en 2023, pour demander au tribunal de première instance d'imposer ce moratoire sur tous les espaces ouverts et non bâtis de plus de 0,5 Hectares, en attendant que la Région se dote d'un plan d'adaptation aux effets du changement climatique².

Ecolo a donc choisi de faire un premier pas dans cette direction, en proposant un outil légal (l'ordonnance) pour protéger temporairement certains sites renaturés riches en biodiversité pendant les travaux d'analyse et de conception du futur PRAS, lequel devra être adopté au terme d'une réflexion systématique et approfondie.

1 "Bruxelles, nous voulons une ville vivante! » 24/11/2014: <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2014/11/24/bruxelles-nous-voulons-une-ville-vivante-B4QLENH3RBHEJANECKXUO4EGHM/>

2 <https://wearenature.brussels/le-proces/>



We Are Nature.Brussels ASBL
Avenue des Cailles 34
1170 BRUXELLES
info@wearenature.brussels

www.wearenature.brussels
Compte TRIODOS :
BE95 5230 8147 8358
N°Ent. 0799.727.386

« En utilisant le mot « moratoire » pour faire valoir l'intérêt commun supérieur de protection de la nature, le parti Ecolo reprend utilement les termes de la mobilisation citoyenne pour les porter dans l'hémicycle bruxellois », explique Soren Stecher-Rasmussen, co-fondateur de We Are Nature.

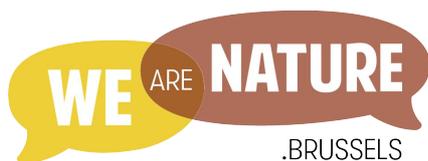
S'il existe des moratoires dans de nombreux secteurs (moratoire sur les faillites pendant le COVID, sur les expulsions domiciliaires, sur une partie de la LEZ, sur la création de nouvelles pharmacies), étonnamment, l'utilisation de ce terme pour protéger la nature a parfois été perçu comme excessif par certains acteurs insuffisamment avisés. Le voir enfin avancé au parlement pour freiner la destruction de la nature dont Bruxelles a un besoin vital est une bonne nouvelle, et une preuve de la prise en considération de la mobilisation citoyenne constante en faveur de la nature.

Les limitations de l'approche proposée par les députés sont cependant claires :

- une liste de sites trop limitative : Ecolo semble se limiter à 9 terrains en friche à Bruxelles, alors qu'il en existe plus. Ce choix doit être expliqué. En outre, les friches ne représentent qu'une portion congrue des surfaces naturelles bruxelloises. De nombreux autres sites ne sont pas en friche, mais abritent également une biodiversité importante ou potentiellement importante et sont menacés (ex. : champ des cailles, marais de Biestebroeck, dames blanches, bordure de la forêt de Soignes). Tous les sites présentant un intérêt biologique devraient également être protégés,
- la Région a des obligations climatiques contraignantes : outre l'impérieuse nécessité de protéger la biodiversité, la Région bruxelloise doit également respecter ses engagements et ses obligations en matière de changement climatique, ce qu'elle ne fait pas à ce jour. La Région doit ainsi se doter d'un plan d'adaptation au changement climatique dont elle ne dispose toujours pas, et conserver voire augmenter ses puits de carbone (c'est à dire la capacité naturelle de stockage de CO2) lesquels sont constitués de ses sols et sa végétation. A moins de démontrer qu'elle puisse le faire autrement, la Région doit donc maintenir ses sols vivants,
- la région a besoin d'un nouveau PRAS et d'un nouveau RRU : pour adapter le territoire aux effets du changement climatique, la Région doit également adapter le Règlement Régional d'Urbanisme, outre le PRAS, pour réaliser ces objectifs également dans les voiries qui doivent être végétalisées, et dans les intérieurs d'îlots qui abritent de nombreux jardins et qui constituent un potentiel écologique d'adaptation régionale important.

La proposition d'Ecolo est donc un pas dans la bonne direction, qui appelle les suivants.

We Are Nature considère que les autres partis politiques doivent également prendre leurs responsabilités et expliquer les mesures politiques qu'ils comptent proposer pour adapter le territoire bruxellois aux effets du changement climatique. La science établit de manière très claire que les « solutions basées sur la nature » sont les mesures les plus simples, les plus rapide à



We Are Nature.Brussels ASBL
Avenue des Cailles 34
1170 BRUXELLES
info@wearenature.brussels

www.wearenature.brussels
Compte TRIODOS :
BE95 5230 8147 8358
N°Ent. 0799.727.386

mettre en œuvre et les plus coût-efficaces pour l'adaptation au changement climatique.³ Les scientifiques alertent également sur les coûts gigantesques de l'inaction, tant en terme économiques qu'humains⁴. Les catastrophes climatiques se succèdent et vont inmanquablement toucher Bruxelles. Les acteurs qui promeuvent la destruction des espaces naturels bruxellois doivent par exemple expliquer clairement et précisément comment ils vont rafraîchir le pentagone pendant les vagues de chaleur plus longues, intenses et fréquentes, avec des pics à 50°C dans les années qui arrivent. Il doivent aussi démontrer comment ils vont financer les réparations après les inondations qui seront elles aussi plus fréquentes et intenses, alors qu'Assuralia vient d'attirer l'attention sur le risque financier et assurantiel disruptif induit par le réchauffement climatique en mettant en ligne un « moniteur des dommages climatiques »⁵.

L'augmentation des températures va fortement impacter l'habitabilité des villes, y compris Bruxelles. « La charge de la preuve doit désormais être inversée », souligne Jean-Baptiste Godinot, président de l'asbl We Are Nature. « Face au réchauffement climatique, il faut redevenir réalistes. Les acteurs qui veulent continuer de détruire les solutions basées sur la nature doivent expliquer de quelles manières ils vont garantir la santé et la vie des bruxellois.e.s, et avec quels moyens financiers ».

We Are Nature a initié un procès contre la Région de Bruxelles Capitale qui, à ce jour, ne respecte ni ses engagements ni ses obligations climatiques en matière d'adaptation⁶. 1.334 bruxelloises et bruxellois se sont joints au procès et ont confié un mandat de représentation en justice à l'avocat de We Are Nature. L'association Bruxelles Nature, qui rassemble le mouvement environnemental bruxellois, s'est également joint à la demande. « C'est la première fois qu'autant de citoyens et d'associations se rassemblent pour agir en justice afin de protéger la nature à Bruxelles, et de tenir compte des impacts du changement climatique dans notre ville » souligne Camille Differdange, responsable de la communication de We Are Nature.

Les audiences auront lieu les 8, 9 et 14 mai 2025 au tribunal de première instance de Bruxelles. Tous.tes les bruxellois.e.s peuvent y assister et y sont invité.e.s.

La presse est cordialement invitée à suivre et rendre compte de ce procès.

3 Voir les travaux du groupe de travail II du GIEC <https://www.ipcc.ch/working-group/wg2/>

4 Voir par exemple : « Planetary Solvency – finding our balance with nature Global risk management for human prosperity », IFoA and Exeter University, janvier 2025 https://actuaries.org.uk/document-library/thought-leadership/thought-leadership-campaigns/climate-papers/planetary-solvency-finding-our-balance-with-nature/?fbclid=IwY2xjawJhz4hleHRuA2FlbQIxMAABHrEC8ZasRDpFvKVE-IzHwFroZQB4dFwpLTiS5FNuHRhm_-MxjQJcqznTDeth_aem_euv7P-B5JZsubUFwtuYGsQ

5 <https://www.assuralia.be/fr/moniteur-dommages-climatiques>

6 Voir les conclusions additionnelles et de synthèse de We Are Nature déposées le 26 décembre 2024 au tribunal dans le cadre de ce procès : <https://wearenature.brussels/le-proces/>